

**LES HEBERLE
DANS LE MONDE
1555 - 1997**



**GREG HEBERLE
BENOIT HEBERLE**

PLAN DE L'OUVRAGE

AVANT PROPOS 3

1° partie : GENERALITES 4

Les origines du nom 4

Les ancêtres 7

L'émigration 9

Les armoiries 11

2° partie : LES BRANCHES 13

En Europe 13

En Allemagne 14

En France 80

Aux Pays-Bas 132

En Pologne 134

En Roumanie 136

Dans les autres pays d'Europe 138

En Amérique 141

Au Canada 141

Aux Etats Unis 142

En Argentine 155

Au Brésil 156

Dans les autres pays d'Amérique 160

En Océanie 162

En Australie 162

Dans les autres pays d'Océanie 169

Sur les autres continents 170

3° partie : HISTOIRES ET DOCUMENTS 171

4° partie : DES HEBERLE DONT ON (A) PARLE 175

5° partie : STATISTIQUES 177

6° partie : BIBLIOGRAPHIE 182

7° partie : REMERCIEMENTS 184

8° partie : TABLES INDEX 185

Index des Prénoms 186

Index des noms propres 208

AVANT-PROPOS

Ce document se propose de faire le point sur la présence des HEBERLE dans le monde entier. Il se base sur les recherches effectuées depuis 1970 dans diverses communes d'Alsace. Ces recherches se sont poursuivies, d'abord en France, puis en Allemagne, enfin dans le monde entier. Elles ont été complétées à l'aide de la correspondance entretenue depuis 1982, avec les différents Héberlé dont la trace avait pu être décelée dans les annuaires téléphoniques. Ce document n'est pas le fruit de notre seul travail. Les intervenants ont été nombreux.

A la date d'aujourd'hui, ces investigations ne sont pas terminées, loin s'en faut. Chaque passage dans les archives donne l'occasion de découvrir de nouveaux renseignements, voire de nouvelles branches. Il apparaît cependant utile, après 25 années de recherches, de faire le point, ne serait ce que pour permettre aux différents intervenants, de prendre enfin connaissance des renseignements recueillis.

N'étant pas des généalogistes professionnels, nous avons pu commettre des erreurs, soit de lecture, soit d'interprétation de certains documents qu'il nous a été donné de consulter. Toutes les observations sont les bienvenues. Il en sera tenu compte dans une prochaine édition.

Cette étude a été volontairement limitée au nom « HEBERLE ». Cette limitation arbitraire écarte par conséquent toutes les orthographes voisines ou dérivées telles « Eberlé, Eberlein, Haeberlé, Haeberlein, Heberlein, Heberlee, etc... » qui mériteraient également de faire l'objet d'une telle étude, mais ceci est une autre histoire !

Ce document n'a pas été composé dans un but commercial. La diffusion en est libre, mais devrait néanmoins, vu la confidentialité de certains renseignements, être limitée aux seuls membres de notre grande famille. Il est utile de rappeler ici que les documents d'archives de l'Etat-Civil ne sont, en France du moins, consultables et utilisables qu'après un délai de 100 ans.

